



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

assistantes maternelles

Question écrite n° 36880

Texte de la question

M. Henri Cuq appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur le statut des « mères référentes principales » des villages gérés par l'association reconnue d'utilité publique ; « Villages d'enfants SOS ». La mission de ces mères s'apparente à celle des assistantes maternelles sans pour autant qu'elles puissent bénéficier d'une dérogation à la durée du travail. Il lui demande donc si elle entend prendre des dispositions afin d'adapter le statut juridique de ces personnels à la nature de leur mission.

Données clés

Auteur : [M. Henri Cuq](#)

Circonscription : Yvelines (9^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36880

Rubrique : Professions sociales

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er novembre 1999, page 6255